



## **Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez**

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0  
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833  
Courrier électronique : [info@munsar.ca](mailto:info@munsar.ca) Site web : [www.munsar.ca](http://www.munsar.ca)

Aux contribuables de la susdite municipalité

# **A V I S P U B L I C**

## **R È G L E M E N T 9 6 1 – 2 0 2 3**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :**

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2023, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 961-2023 DÉCRÉTANT UNE AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE 275 000 \$ À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DU FONDS D'ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE L'AUGMENTATION DU FOND DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 961-2023 ENTRE EN VIGUEUR LE 22 NOVEMBRE 2023, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

**DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

**ELYSE BELLÉROSE**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
(RÈGLEMENT NUMÉRO 961-2023)**

JE, SOUSSIGNÉE, ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ,  
CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.**



ELYSE BELLEROSE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE